



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2009/L.8
9 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Trentième session

Bonn, 1^{er}-10 juin 2009

Point 7 de l'ordre du jour

Mise au point et transfert de technologies

Mise au point et transfert de technologies

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) ont accueilli favorablement l'élection de M. Arthur Rolle (Bahamas) en qualité de Président et de M. Bruce Wilson (Australie) en qualité de Vice-Président du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour 2009.
2. Le SBI et le SBSTA ont pris note de l'exposé oral du Vice-Président du GETT sur les conclusions des réunions du Groupe tenues respectivement du 24 au 26 février 2009 et les 13 et 14 mars 2009 à Bonn (Allemagne). Le SBI et le SBSTA ont félicité le GETT d'avoir soumis ses rapports à la présente session. Ils ont salué l'initiative du GETT de tenir, en marge de sa réunion de mai 2009, un dialogue informel avec les milieux d'affaires, au cours duquel les représentants des milieux d'affaires internationaux ont fait connaître leurs positions et exprimé le souhait de jouer un rôle encore plus actif, ce qui est essentiel au succès du processus. Le SBI et le SBSTA ont souligné la nécessité de mener des réflexions approfondies sur la création d'un moyen efficace d'associer plus pleinement le secteur privé à ce processus. Ils ont encouragé le GETT à continuer d'associer à ses travaux, le cas échéant, d'autres parties prenantes, notamment les institutions financières publiques et privées, les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires.
3. Le SBI et le SBSTA ont accueilli favorablement les rapports du GETT sur les futures options de financement¹ et sur une stratégie à long terme², ainsi que le projet de rapport du GETT sur les indicateurs de résultats³.

¹ FCCC/SB/2009/2/Summary et FCCC/SB/2009/2.

² FCCC/SB/2009/3/Summary et FCCC/SB/2009/3.

³ FCCC/SB/2009/1/Summary et FCCC/SB/2009/1.

4. Le SBI et le SBSTA ont dit attendre avec intérêt le rapport final du GETT sur les indicateurs de résultats, qui leur sera soumis à leur trente et unième session. Ledit rapport contiendra un ensemble d'indicateurs que le SBI pourrait utiliser pour examiner et évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention, ainsi que pour suivre et évaluer périodiquement l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies⁴, comme il est demandé dans la décision 4/CP.13.
5. Le SBI et le SBSTA ont fait observer que les rapports du GETT sur les futures options de financement et sur une stratégie à long terme contenaient de précieuses informations et un ensemble de constatations importantes que les Parties pourraient exploiter dans leurs délibérations sur les questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies, dans le cadre des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Ils ont invité ce Groupe de travail spécial à examiner, selon qu'il conviendra, les informations contenues dans ces rapports. Ils l'ont également invité à examiner, le cas échéant, le rapport visé au paragraphe 4 ci-dessus, une fois qu'il aura été finalisé.
6. Le SBI a pris note du rapport d'étape⁵ du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies⁶. Il a prié le FEM d'accélérer ces travaux, notamment en apportant une aide financière aux pays en développement parties dans la réalisation et la mise à jour de l'évaluation de leurs besoins technologiques et en donnant suite aux résultats. Il a invité le FEM et ses organes d'exécution à promouvoir, lorsqu'ils apporteront leur aide au titre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies, l'utilisation de la version mise à jour du manuel intitulé *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change* (Évaluer les besoins en matière de technologie dans l'optique des changements climatiques)⁷ par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Il a dit attendre avec intérêt un nouveau rapport d'étape du FEM sur ce programme lors de sa trente et unième session, comme demandé dans la décision 2/CO.14.
7. Le SBI a pris note des vues⁸ présentées par les Parties et les organisations compétentes sur les domaines d'intérêt énoncés à la section IV du mandat concernant l'examen et l'évaluation de l'efficacité de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention et du rapport de synthèse de ces vues⁹ établi par le secrétariat. Il a également pris note du projet de rapport intérimaire¹⁰ sur l'état d'avancement de cet examen et de cette évaluation, établi par le secrétariat.
8. Le SBI a rappelé le paragraphe 3 de la décision 2/CP.14 et a invité les Parties et les organisations compétentes, en particulier celles qui ne l'avaient pas encore fait, à communiquer au secrétariat, au plus tard le 15 février 2010, leurs vues sur les domaines d'intérêt visés au paragraphe 7 ci-dessus.

⁴ Cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention.

⁵ FCCC/SBI/2009/3.

⁶ Décision 2/CP.14.

⁷ <http://unfccc.int/tclear/pdf/TNA%20Handbook%20-%20Advance%20Document%20June09.pdf>.

⁸ FCCC/SBI/2009/MISC.4.

⁹ FCCC/SBI/2009/INF.1.

¹⁰ FCCC/SBI/2009/INF.4.

9. Le SBI a décidé d'examiner, à sa trente-deuxième session, les questions relatives à l'examen et à l'évaluation de l'efficacité de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention, conformément au mandat énoncé dans la décision 2/CP.14 et en tenant compte des informations communiquées par les Parties et les organisations compétentes¹¹, de la version actualisée du rapport visé à l'alinéa *a* du paragraphe 10 ci-dessous et de tous les travaux pertinents du GETT, notamment son rapport final sur les indicateurs de résultats.

10. Le SBI a chargé le secrétariat de mener les tâches suivantes, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles:

a) Mettre à jour le rapport de synthèse sur les vues des Parties et des organisations pertinentes et le soumettre au SBI, pour examen, à sa trente-deuxième session;

b) Entreprendre les activités définies au paragraphe 19¹² du projet de rapport intérimaire visé au paragraphe 7 ci-dessus et engager les travaux préparatoires requis, selon qu'il conviendra, pour favoriser la réalisation dans les délais de l'examen visé au paragraphe 9 ci-dessus, notamment en établissant une liste des données manquantes concernant les indicateurs de résultats, une fois finalisés;

c) Assurer une large diffusion, sous forme électronique et sur papier, des deux rapports du GETT sur les futures options de financement et sur une stratégie à long terme, visés au paragraphe 3 ci-dessus, et du rapport sur les indicateurs de résultats visé au paragraphe 4 ci-dessus, une fois ce document finalisé.

¹¹ FCCC/SBI/2009/MISC.4, FCCC/SBI/2008/MISC.1 et Add.1 et FCCC/SBI/2008/7.

¹² Il s'agit notamment de l'analyse des informations contenues dans plusieurs sources, dans le but de recenser les enseignements qui en ont été tirés, les bonnes pratiques, les défis à relever et les lacunes à combler dans le cadre de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention, ainsi que des décisions 4/CP.7, 3/CP.13 et 4/CP.13.